AR Prefecture
047-214701955-20240606-DEL0762024-DE
Reçu le 12/06/2024

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 6 juin 2024

**DEPARTEMENT**
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**
NERAC

**CANTON**
NERAC

**Nombre de conseillers**
**en exercice :** 29
**Présents :** 20
**Votants :** 28

**OBJET :**
Convention cadre pluriannuelle revitalisation centre-bourg avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes Albret Communauté

**N° 076/2024**

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 6 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 31 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, DULOUARD, PRADO, BARRERE, GOUJON Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** :
Monsieur DAVID qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO.
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur BARRERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 4 avril 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Par délibération du 12 avril 2019, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté un dispositif en faveur de la revitalisation des centres-bourgs. La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite ainsi mettre en œuvre un soutien spécifique en faveur des villes et bourgs confrontés à des problématiques de dévitalisation.
Le soutien de la Région consiste pour l'essentiel au financement d'actions et à un soutien en ingénierie des projets.

La convention-cadre jointe vise à préciser les objectifs du soutien Régional pour la mise en œuvre du projet de revitalisation du centre-ville de Nérac. Elle constitue une étape préliminaire à l'élaboration d'un plan guide de revitalisation du centre-ville. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans les orientations régionales adoptées pour conforter les fonctions de centralité et précise leurs engagements réciproques.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

AR Prefecture

047-214701955-20240606-DEL0762024-DE
Reçu le 12/06/2024

Par ailleurs, l'élaboration du plan guide nécessite la consultation d'un bureau d'étude pour lequel la commune lancera prochainement une mise en concurrence.

Les 7 grands axes du projet de revitalisation pour Nérac décrits dans la convention sont les suivants :

- Habitat
- Patrimoine
- Commerce
- Mobilité
- Emploi
- Santé
- Culture

La Communauté de Communes Albret Communauté interviendra aux côtés de la Ville de Nérac concernant les actions relevant de sa compétence.

Il appartient Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette convention-cadre.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Considérant le projet de convention joint
Après en avoir délibéré
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre pluriannuelle de revitalisation du centre-bourg avec la Communauté de Commune Albret Communauté et la Région Nouvelle-Aquitaine.
- **D'ACCEPTER** le principe de lancement d'une consultation relative à l'élaboration d'un plan guide.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,

MAIRIE DE NERAC 47600

Le SECRETAIRE DE SEANCE,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*